



**Défendre la contribution à l'audiovisuel public (CAP ex-redevance),
C'est défendre l'indépendance du service public audiovisuel* et
son rôle majeur pour la culture et l'information.**

Lors de la campagne présidentielle, de nombreux candidats cédant à la surenchère de déclarations démagogiques, proposaient comme mesures phares dans leurs programmes la privatisation totale ou partielle de l'audiovisuel public et/ou la suppression de la Contribution à l'audiovisuel public qui assure son financement.

L'audiovisuel public est un acteur majeur de l'écosystème audiovisuel français, en matière de documentaires, de débats, de programmes culturels, de fictions, d'animation et de cinéma et d'information, que ce soit à la radio, à la télévision et sur leurs plateformes de contenus. Il permet de faire rayonner la culture dans sa diversité, en France, à travers l'Europe et dans le monde.

Il est aussi le garant d'une information plurielle et indépendante à l'heure des grandes concentrations de médias aux mains de magnats économiques sans scrupules.

Il est régulièrement plébiscité par les auditeurs et téléspectateurs et réalise parmi les meilleures audiences dans chacun de ses domaines. Il permet également l'exposition de programmes déconnectés de l'audimat, sur des thèmes moins grand public ou concernant des sports plus confidentiels afin de refléter au mieux toute la diversité de notre société. Pour ceux qui devaient payer la redevance le montant par jour était moins de 38 centimes par jour pour la métropole et moins de 3 centimes par jour pour l'outre-mer.

L'audiovisuel public, ce sont des milliers de salariés investis dans les missions de service public qui leurs ont été confiées. Des femmes et des hommes qui seraient les premiers à subir les conséquences de ces mesures.

Pour garantir son indépendance et son financement, son budget ne peut pas être décidé par le gouvernement et soumis aux aléas du vote des lois de finance annuelles. Il doit disposer d'une ressource affectée, garantissant au mieux son indépendance économique et politique tant en termes d'information que de diversité culturelle.

Nous défendons un service public de l'audiovisuel fort. A cette fin, il est indispensable qu'il bénéficie d'un financement adéquat (à la hauteur des enjeux actuels), dynamique et progressif (pour lui permettre de faire face aux défis de demain) et pérenne avec une ressource affectée, seule à même de lui permettre de remplir ses missions de service public : informer, éduquer et distraire au service de toutes et tous les citoyen-ne-s.

**Les chaînes de France Télévisions (France 2, France 3, France 4-Culture Box, France 5, les Premières radio et TV d'Outre-mer, France-info TV, NoA.3, Via Stella) Les antennes de Radio France (France Inter, France Culture, France Info, Bleu, France Musique, FIP, Mouv'), France Médias Monde (RFI, France 24, MCD), TV5, ARTE, l'INA et leurs multiples plateformes (France.tv, Okoo, Lumni etc.) L'Orchestre national de France, L'Orchestre philharmonique, le Chœur et la Maîtrise de Radio France.*

Paris, le 30/05/2022